



DECISION ADMINISTRATIVE

2025_158_DA

*Prise en application de la délibération du Conseil Municipal
en date du 20 Septembre 2021 et conforme aux dispositions des articles
L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales*

Objet :

**Convention d'aide à l'investissement pour l'installation de 2 vélums dans le patio
extérieur de l'Espace Olympe de Gougues à Vif**

Le Maire

DÉCIDE

De conclure une convention d'aide à l'investissement avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Isère – représenté par sa Directrice, Madame Florence DEVYNCK – 3 rue des Alliés – 38100 GRENOBLE, pour le versement d'une subvention de 10 234 € pour deux vélums installés dans le patio extérieur de l'Espace Olympe de Gougues à Vif.

De signer la convention n°202500077 annexée à la présente décision administrative.

Fait à Vif,

29 SEP. 2025

Le Maire, soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité est exécutoire et qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de cette date de publication.

